

Fonctionnement

L'APSM fonctionne tous les jours d'ouverture de l'école aux horaires suivants :

- **Le matin de 7h00 à 8h20 :** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
 - ✓ Les enfants de maternelle et primaire sont acceptés
 - ✓ Les enfants doivent être obligatoirement être accompagnés et confiés au personnel d'encadrement.
 - ✓ Activités proposées : jeux, activités manuelles...
- **Le soir de 16h30 à 18H30 :** (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
 - ✓ Seuls les enfants de primaire et grande section sont acceptés
 - ✓ Répartition du temps :
 - de 16H30 à 17H00 : goûter (apporté par les enfants)
 - de 17H00 à 17H30 : aide aux devoirs (étude surveillée et non dirigée. Les devoirs ne seront pas forcément terminés...)
 - de 17H30 à 18H30 : activités, jeux...
 - ✓ Les enfants seront récupérés à partir de **17H30** sauf le vendredi où les départs peuvent être échelonnés dès 16H45. En cas de dépassement des horaires, ils seront confiés à la gendarmerie.
 - ✓ Les enfants doivent être récupérés obligatoirement par leurs parents ou toute personne nommément désignée par les parents par écrit. Aucun enfant ne pourra rentrer seul.
- **Pour des raisons d'assurance et de sécurité :**
 - ✓ Tout enfant non inscrit sur les listes sera refusé et laissé sous la seule responsabilité de ses parents.
 - ✓ Les parents (ou personne désignée) devront se présenter auprès des animateurs lorsqu'ils viendront récupérer les enfants.

Les familles seront avisées en cas de fermeture exceptionnelle par voie d'affichage à l'entrée de l'école.

Inscriptions

Les inscriptions se font :

- annuellement
- par période (aux permanences dont les dates seront communiquées dans le cahier de liaison de votre enfant.)
- par ticket

Les parents devront obligatoirement :

- adhérer à l'association via la cotisation annuelle.
- avoir rempli et signé une fiche familiale et une fiche sanitaire de liaison.

=> Aucune inscription en dehors des temps de permanence ne sera admise

=> Aucune vente de ticket ne sera possible en dehors des permanences

Pour les nouveaux enfants entrant à l'école, les dossiers d'inscription peuvent être récupérés auprès de la direction de l'école ou sur demande auprès de l'APSM : apsm01390@gmail.com

Tarif / Ticket

1 – Les Tickets :

Des tickets pour des inscriptions ponctuelles sont mis en vente lors des permanences. Leur tarif est majoré. Ils seront obligatoirement remis aux animatrices par les parents **1 semaine minimum avant le jour de garde souhaité** et complétés de la façon suivante :

- nom de l'enfant
- date de garde souhaitée

Aucune inscription ne sera prise en compte sans remise de ticket le jour de la demande.

La priorisation étant faite aux enfants inscrits à l'année ou à la période, l'accueil ponctuel par ticket pourra être refusé en fonction des places restant disponibles.

2 – Tarifs :

<u>Matin</u>	de 7H00 à 8H20 :	2 €	ou 1 ticket à 3 €
<u>Après-midi</u>	de 16H30 à 18H30 :	4 €	ou 2 tickets à 3 € soit 6 €

Nous vous rappelons que les cotisations versées servent à rémunérer le personnel de l'APSM ainsi qu'à acheter du matériel et des jeux qui serviront tout au long de l'année à vos enfants.

Tout retard enregistré le soir par nos animateurs donnera lieu à une surfacturation de 3€ car toute heure entamée sera due.

3- Cotisation annuelle :

Une cotisation annuelle de **10 € par famille** est demandée chaque année.

L'Accueil Périscolaire, affilié à la *F.O.L (Fédération des Œuvres Laïques)*, assure obligatoirement chaque enfant. Cette cotisation annuelle par famille, dont le montant, fixé lors de l'Assemblée Générale et révisable chaque année, couvre les frais d'assurance et de gestion, est demandée lors de la première inscription. Elle sera réglée lors du forum des associations.

4 – Règlement :

Les règlements se feront uniquement par **chèque à l'ordre de l'APSM**.

Pour les inscriptions annuelles, nous vous demanderons d'établir plusieurs chèques (merci d'en prévoir entre 4 à 5 pour l'année). Ils seront encaissés en même temps que les inscriptions périodiques et les règlements de tickets aux dates définies qui vous seront remises lors du forum.

Absences

En cas de maladie de l'enfant, l'absence doit être signalée aux animateurs avec copie du certificat communiqué par mail et **la régularisation sera faite sur présentation d'un certificat médical au forum de l'année suivante.**

Aucun autre remboursement ne sera effectué.

Information et Communication

Nos moyens de communication sont consultés et relevés régulièrement.

	Adresse mail : apsm01390@gmail.com	Boîte aux lettres Située à la droite de l'entrée de l'école primaire
	Animateurs 07 83 95 64 21	Membres du bureau Julien TRILLAT : 06 19 58 48 00, président Emilie POISOT : 06 78 12 60 06, secrétaire Letizia GIACOMETI : 06 27 87 70 29, Trésorière

!! Le n° de téléphone des animateurs ne doit être utilisé que pour signaler un retard ou une absence.

Pour toute autre question, merci de nous envoyer un e-mail à apsm01390@gmail.com

EN CAS D'URGENCE

Selon le cas, le personnel procédera aux premiers soins et gestes de secours, appellera le médecin, le 18 ou le 15, et préviendra les parents selon les modalités précisées sur la fiche de liaison.

Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur sera mis à jour autant de fois que nécessaire et s'appliquera en conséquence. Tout changement sera affiché et communiqué aux parents.

Ce présent règlement intérieur est révisé puis approuvé chaque année lors de l'Assemblée Générale, par le bureau de l'Association. Il pourra être modifié en cours d'année si besoin est.

Chaque famille concernée reçoit un règlement intérieur qu'elle s'engage à lire, à respecter et à signer.

Signature des parents :